

Application de l'article 51 du Règlement d'Ordre intérieur du Conseil communal.
Interpellation de F. CARLIER, Conseillère communale, relative à la gestion des chats errants après la fin prématurée de la convention avec « Ever'y Cat ».

F. CARLIER donne lecture du texte suivant :
F. CARLIER geeft lezing van de volgende tekst:

Il semblerait qu'il y ait un réel problème de reprise à la suite de la fin prématurée de la convention avec « Every Cat ». Une douzaine d'abris étaient autorisés sur le terrain communal avec autant de chats, en accord avec la Commune, l'ASBL et les nourrisseuses. Maintenant, il me revient que la Commune a décidé que seuls 5 abris pouvaient subsister parce qu'ils étaient trop visibles par rapport aux abords immédiats. Le fait que la Commune ait débroussaillé l'endroit avec un peu trop de zèle est la conséquence directe de cette visibilité des nombreux abris. Je me suis également laissé dire que les nourrisseuses ne pourraient plus aller nourrir les chats.

Pouvez-vous m'expliquer comment vous allez gérer le fait d'avoir 20 chats sur le terrain alors qu'il n'y a que 5 abris ?

Avez-vous une solution pour les 15 chats surnuméraires ?

Dans le cas où les nourrisseuses ne peuvent plus nourrir les chats, qui va s'en occuper ?

Avez-vous trouvé une ASBL qui reprendrait la mission de « Every Cat » ?

Madame l'Echevine KAMMACHI donne lecture de la réponse suivante :

Mevrouw de schepen KAMMACHI geeft lezing van het volgende antwoord:

Merci pour votre question et pour l'intérêt que vous manifestez aux chats errants. Tout d'abord, nous avons finalement accepté le maintien de 6 niches pour chats et non 5. A cela s'ajoute la roulotte que nous avons également mise en place et aménagé au tout début du projet.

Concernant le nombre de chats pris en charge, je tiens à vous rassurer, même si je dois avouer que je ne sais pas d'où vous tenez ces chiffres. En effet, 3 chats ont été libérés la semaine dernière après avoir été confinés pendant 4 semaines. 1 chat est toujours confiné dans la roulotte pour une semaine encore. Enfin, pour les chats qui avaient été accueillis quand le site comprenait 17 niches pour chats, la majorité d'entre eux ont retrouvé la liberté après avoir été stérilisés et confinés. D'autres ont été repris par l'asbl « Ever Y Cat ».

Pour ce qui est de la gestion du site, le service « Bien-être animal » s'en charge directement. Toutes les dispositions organisationnelles ont été prises pour cela. Je me tiens bien sûr à votre disposition pour aller sur site si vous le souhaitez.

F. CARLIER, si elle comprend bien, dit qu'un agent du « Bien-Être animal » vient nourrir quotidiennement les chats. Les chats ont-ils été relâchés sur le terrain en question.

Madame l'Échevine KAMMACHI répond positivement aux deux questions. L'objectif est que les chats puissent évoluer dans l'espace qui leur est dédié.